

Le Règlement

Art 1 : ORGANISATEUR

L'OMS de GAP en collaboration avec le 4^{ème} Régiment de chasseurs et la Direction des sports de la ville de GAP organisent le dimanche 03 octobre 2010 le 3^{ème} Trail GAPEN'CIMES. Courses à pied en montagne, ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, âgés de 20 ans au moins (né en 1990) pour le 50kms Trail EDELWEISS, de 18 ans pour le 25 kms Trail des CRÊTES (né en 1992) et de 16 ans (né en 1994 catégorie cadets FFA) pour le 12,5 kms Trail de la Brèche.

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA en cours de validité et pour les non licenciés un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie.

Pour les inscriptions sur place, présentation d'une licence sportive FFA ou d'un certificat médical attestant l'aptitude du concurrent au Trail Gapen'cîmes (Articles L.231-2 et L.231-3 du code des sports) devra être fourni et ce dernier sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.

Art 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être envoyées à :
Mairie de Gap, Direction des sports
3 rue Colonel Roux, BP92, 05007 Gap CEDEX

Inscription en ligne sur :

<http://www.ville-gap.fr/fr/infos/vivre-a-gap/sports/trail-gapencimes-2010.html>

Droits d'inscription **Edelweiss** :

25€ jusqu'au 12 septembre 2010

30€ à partir du 13 septembre 2010

Droits d'inscription **Crêtes** :

20€ jusqu'au 12 septembre 2010

25€ à partir du 13 septembre 2010

Droits d'inscription **Odyssée de Charance** :

10€ jusqu'au 12 septembre 2010

15€ à partir du 13 septembre 2010

Art 4 : LES PARCOURS

Cette course comprendra trois parcours :

PARCOURS A Trail Edelweiss :

Ouvert uniquement aux coureurs. Circuit A au départ du centre ville de Gap ; Place aux Herbes via le Domaine de Charance, les Crêtes de Charance, Village de Chaudun, le Pic de Gleize, le col de Gleize et retour au Lac de Charance soit 50 km et 3000 m de dénivelé positif.

Départ : 07h00 Place aux Herbes Gap.

Arrivée à partir de 11h30, Pré de la Danse Charance.

PARCOURS B TRAIL des Crêtes :

Ouvert uniquement aux coureurs. Circuit B au départ Domaine de Charance–Crêtes de Charance–Brèche de Charance–Col de Gleize et retour: soit 25 km et 1250 m de dénivelé positif.

Départ : 09h00 Pré de la Danse Charance

Arrivée à partir de 11h00 Pré de la Danse Charance.

PARCOURS C TRAIL Odyssée de Charance:

Ouvert uniquement aux coureurs.

Charance–Crêtes de Charance–Brèche de Charance–Col de Gleize et retour: soit 12 km et 750 m de dénivelé positif.

Départ : 10h00 Pré de la Danse Charance

Arrivée à partir de 11h00 Pré de la Danse Charance.

Art 5 : REMISE DES DOSSARDS

Les dernières inscriptions (si dossards disponibles) et retrait des dossards auront lieu : Samedi 2 octobre de 15h00 à 19h00 Place aux Herbes centre ville de Gap.

Dimanche 3 octobre de 7h15 à 8h45 Place aux Herbes centre ville de Gap pour le Gapen'cimes Trail des Crêtes.

Dimanche 3 octobre de 9h30 à 9h45 Domaine de Charance pour le Gapen'cimes Trail Odyssée de Charance.

Majoration des inscriptions à partir du 12 septembre 2010.

Limitation des dossards :

Trail Edelweiss: 300 dossards

Trail Lavande: 300 dossards

Trail Odyssée de Charance : 400 dossards.

Art 6 : ASSISTANCE

Pour les abandons et les coureurs qui seront passés hors délai aux CP du village de Chaudun et au ravitaillement du Col de Gleize, des navettes seront à votre disposition pour vous rapatrier. **En cas d'abandon obligation de le signaler à l'organisation.**

Des postes de ravitaillement, contrôle et sécurité seront installés le long du parcours, voir plans sur le site : www.ville-gap.fr

Art 7 : BARRIERES HORAIRE

Trail Gapen' Cîmes Edelweiss :

10h : km 17: ravitaillement Brèche de Charance

13h : km 35 : ravitaillement Village de Chaudun

15h : km 41 : ravitaillement Col de Gleize

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en véhicule. Les coureurs qui souhaiteraient terminer la course hors délai l'effectueront sous leur propre responsabilité et ne seront pas classés. Ces concurrents ne seront pas classés.

Trail Gapen' Cîmes des Crêtes:

12h30 : km 17 : ravitaillement Brèche de Charance

14h30 : km 18 : ravitaillement Col de Gleize

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en véhicule. Les coureurs qui souhaiteraient terminer la course hors délai l'effectueront sous leur propre responsabilité et ne seront pas classés. Ces concurrents ne seront pas classés.

Trail Gapen' Cîmes Odyssée de Charance:

12h30 : km 6 : ravitaillement Brèche de Charance

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en véhicule. Les coureurs qui souhaiteraient terminer la course hors délai l'effectueront sous leur propre responsabilité et ne seront pas classés. Ces concurrents ne seront pas classés.

Art 8 : SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé et fléchage au sol, chaussures à pointes interdites. Postes de secours : Trois ou quatre postes de secours sur le parcours :

- PS centralisateur : Départ/Arrivée.
- PS1 : Brèche de Charance
- PS2 : Village de Chaudun
- PS3: Col de Gleize

Art 9 : Équipements obligatoires

Pour les Trails Gapen' Cîmes Edelweiss et Gapen' Cîmes Trail des Crêtes :

- réserve d'eau d'au moins 1,5 Litres
- coupe vent
- sifflet

Sont vivement conseillés : frontale, couverture de survie, bonnet, gants, bâton de marche à partir du 18^{ème} km, fixé sur le sac au départ téléphone portable.

Art 10 : METEO

En présence de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même durant l'épreuve) (Les engagements restant acquis).

Art 11 : CESSION DE DROIT A L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent autorise expressément l'organisation du Trail Gapen'Cîmes pour utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées lors de l'événement organisée par la Direction des sport de la ville.

Art 12 : RECOMPENSES

Pour tous :

Tirage au sort de nombreux lots.

1 pasta-party le samedi soir

1 repas le dimanche midi,

1 lot à l'inscription

+ 1 un lot Finisher

Trophées aux vainqueurs Trail Edelweiss, Trail des Crêtes et Odysée

5 premiers scratch hommes et 5 scratch premières femmes

Premier de chaque catégorie Seniors, V1, V2, V3, V4 Hommes et Femmes. (Sans cumul)

Pas de classement Espoir et Marcheurs.

Art 13 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence de dossard – Falsification de dossard – retard au départ de la compétition –

Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles –

Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle – Pollution ou

dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritux) – Refus de se faire

examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues.

Respectons la nature :

Vous allez parcourir des milieux naturel magnifiques et préservés mais aussi très fragile, nous vous demandons de ne pas couper les sentiers, de ne pas jeter de détritux

sous peine de disqualification.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Art 14 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 15 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GENERALI ASSURANCE.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordés par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 16 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé sur une autre épreuve organisée par la Direction des sports de la ville de Gap, sur présentation d'un certificat médical.

Art 17 : ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.
Une navette sera mise à votre disposition pour la récupération et le rapatriement des abandons.

Art 18 : SOLIDARITE

Les concurrents se doivent assistance et entraide.

Art 19: RAVITAILLEMNT

Trois ravitaillements

- R1: Brèche de Charance
- R2: Village de Chaudun
- R3: Col de Gleize

Par ailleurs, dans l'esprit Trail, les ravitaillements hors des zones prévues sont interdits ainsi que les assistances (ex : suiveurs en VTT).

D'autre part des repas sont à votre disposition

- Samedi soir : de 19h à 20h30 Pasta-Party GRATUITE. 10 € pour les accompagnants réservation sur le bulletin d'engagement. Possibilité d'achat de ticket dans la mesure des places disponibles.
- Dimanche : Un buffet «produits régionaux» sera servi à partir de 12H00 à l'arrivée. Possibilité d'achat de ticket dans la mesure des places disponibles.



*Trail
Gapen'cimes*